



LE PROJET FÉDÉRAL 2021-2026 (synthèse)

Notre vision sur l'avenir

Qu'est-ce que le projet fédéral ?

Le projet fédéral est le document qui donne les **grands objectifs**, les **orientations** et les **projets de développement** de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France **pour les 5 prochaines années**. Écrit par des administrateurs et salariés du siège, après consultation des associations membres de la Fédération, il répond à trois grandes questions : Qui sommes-nous ? Vers quoi voulons-nous aller ? Comment voulons-nous y aller ? Le projet fédéral est évalué régulièrement et un bilan global sera fait en 2026.

Qui sommes-nous ?

La Fédération a **plus de 100 ans d'expérience** et **regroupe des militants, des professionnels et des bénévoles** engagés ensemble pour réussir l'inclusion sociale et économique des personnes aveugles et malvoyantes. La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France intervient **dans tous les domaines et à tous les âges de la vie**. Elle a su grandir et s'adapter aux évolutions de notre société, il reste cependant beaucoup de défis à relever et d'obstacles à surmonter **pour que les personnes aveugles et malvoyantes accèdent à tout de façon autonome** dans leur vie quotidienne (accessibilité universelle) et soient citoyennes à part entière d'où notre devise: « **La citoyenneté, ça nous regarde !** ».

Vers quoi voulons-nous aller ?

Les deux objectifs principaux sont :

- **Objectif 1 - Défendre les intérêts des personnes déficientes visuelles** : la Fédération représente les personnes aveugles et malvoyantes au niveau national. Elle prend la parole, avec l'appui de son réseau, pour faire entendre les difficultés, besoins et capacités des personnes déficientes visuelles, et proposer des réponses et solutions adaptées pour que la société devienne plus juste, plus solidaire et plus inclusive.
- **Objectif 2 - Faire reconnaître les spécificités des déficiences visuelles afin d'améliorer des politiques publiques, les différents services ou dispositifs et faire évoluer la société dans son ensemble.** Pour cela, la Fédération doit faire connaître et comprendre au grand public et

aux pouvoirs publics les réalités multiples des déficiences visuelles, leurs impacts ainsi que les accompagnements et outils nécessaires pour les surmonter.

Comment voulons-nous y aller ?

Plusieurs moyens sont nécessaires pour atteindre les objectifs :

1. Réunir les conditions d'une parole politique forte construite en lien avec les autres associations pour défendre les intérêts des personnes déficientes visuelles

Les Aveugles de France doivent **construire une parole politique forte avec leurs membres**. Cette construction peut se faire en articulation avec la CFPSAA (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes) lorsque c'est pertinent. **Nous donnerons des supports de communication aux membres** de la Fédération pour qu'ils puissent à leur tour diffuser cette parole et défendre au mieux les intérêts des personnes déficientes visuelles sur tout le territoire national.

L'interpellation et la sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs doit se faire par différents canaux de communication adaptés à chacun pour se faire entendre par tous.

Nous communiquerons vers les personnes déficientes visuelles elles-mêmes pour les informer des missions de la Fédération et de son réseau, ses actions, afin qu'elles puissent à leur tour être des ambassadrices de la défense de leurs droits et intérêts.

2. Consolider la dynamique du réseau pour défendre et faire reconnaître ensemble la place des personnes déficientes visuelles et aider chacun à mener des projets sur son territoire

Une des forces de la Fédération est de pouvoir s'appuyer sur plus de 50 associations membres, engagées et expertes (expertise professionnelle et d'usage) en métropole et Outre-Mer, ce qui permet de couvrir la diversité des problématiques. Leur rôle est d'agir au quotidien et au plus près des personnes dans tous les domaines de la vie : éducation, emploi, loisirs, sport, culture, santé, déplacements etc. ... Pour les aider dans ce rôle, il est important que les membres se connaissent entre eux. La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France doit **impulser et animer ces échanges** pour les faciliter, et pour **favoriser le développement** des associations membres et leur **connaissance mutuelle**.

De façon générale, seront encouragées toutes les actions mettant en avant les **aptitudes des personnes** déficientes visuelles par l'insertion professionnelle et le sport notamment en vue des Paralympiques 2024, mais également les **pratiques inspirantes issues des membres** dans les différents domaines qui font du déficient visuel un citoyen à part entière.

L'appartenance à la Fédération doit être rendue aussi visible que possible par une **identité visuelle partagée**.

3. Sensibiliser, former, apporter l'expertise pour défendre la qualité dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles à chacun des âges de la vie

Faire connaître et comprendre les déficiences visuelles et leurs spécificités **aux pouvoirs publics et au grand public** : le handicap visuel doit être rendu visible pour ne pas être noyée parmi les autres handicaps mais apporter des réponses adaptées. **L'étude Homère** y contribuera, tout comme **le plaidoyer** vers les Ministères, collectivités et institutions, qui visera à défendre la qualité dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles à chacun des âges de la vie.

Pour obtenir cette qualité d'accompagnement, il faut **former les professionnels** mais aussi les enseignants et les parents, et renforcer les partenariats avec les associations et institutions qui agissent autour de la déficience visuelle et de la formation.

D'autres actions sont prévues pour que les spécificités de la déficience visuelle soient prises en compte : création et diffusion **d'un label déficience visuelle** pour les établissements d'hébergement et les services sanitaires et médico-sociaux, identification des **bonnes pratiques** chez les professionnels des établissements et services du réseau, réflexion sur les besoins des personnes déficientes visuelles avec **handicaps associés**.

4. Développer le partenariat pour permettre aux personnes une pleine participation à la société

Aujourd'hui, dans un monde qui évolue et pour faire face à des enjeux toujours plus importants, il n'est **plus possible d'agir seul**. La Fédération doit **s'ouvrir à de nouveaux partenaires**, notamment à des **entreprises** qui s'engagent dans des actions sociales et solidaires.

La **Fédération et ses membres** ont aussi tout intérêt à nouer des **partenariats entre** eux dans leurs champs de compétences très divers. Cela peut prendre plusieurs formes : échanger des pratiques par thèmes et/ou dans une même région, élaborer des outils d'appui communs, se former, faire des projets ensemble, mutualiser des ressources communes entre associations membres. La Fédération peut être facilitatrice.

Pour ce qui est des **partenariats externes**, l'objectif est de mieux faire ensemble et de **choisir ses partenaires**, ce qui veut dire : partager les mêmes valeurs, agir sur un thème essentiel pour les personnes déficientes visuelles, être complémentaires et que le projet apporte une vraie plus-value par rapport à un projet mené seul. Parmi les **thèmes pressentis** : accès aux savoirs, formation et emploi, accessibilité universelle, numérique et sports.

Enfin, il ne faut pas oublier les partenaires au **niveau européen** en particulier pour le plaidoyer car tout ce qui se décide au niveau européen a un impact au niveau national !

5. Expérimenter, innover, chercher, pour répondre aux besoins des personnes déficientes visuelles

Dans notre société du XXIème siècle, apporter des réponses pertinentes demande plus que jamais d'expérimenter de nouveaux outils et nouvelles pratiques, d'innover **au rythme des évolutions tant**

démographiques que technologiques. La recherche médicale, en santé et en sciences humaines et sociales permet de nourrir la réflexion et apporter des réponses aux difficultés des personnes déficientes visuelles, comme par exemple les besoins croissants en réadaptation.

Dans le cadre de la **recherche et de l'innovation**, la Fédération retient **3 domaines** particulièrement essentiels à l'autonomie des personnes : le **numérique**, les **services et structures d'accompagnement**, la promotion du **braille**.

La Fédération mènera plusieurs actions : **créer un observatoire de la déficience visuelle** pour une meilleure prise en compte des déficiences visuelles ; **soutenir les jeunes chercheurs** par des bourses **et appuyer les équipes universitaires**, l'Institut de la Vision et la Fondation Voir et Entendre qui l'a créé; **appuyer les actions innovantes des membres du réseau** et les rendre plus visibles en mesurant leur impact ; **construire un dispositif de tests d'usage** avec les associations membres pour que les innovations technologiques et numériques soient nativement accessibles aux personnes déficientes visuelles.

6. Une nouvelle approche économique pour faire face aux enjeux du monde d'aujourd'hui

Les ressources de la Fédération reposent essentiellement sur les dons et les legs. Pour assurer un maintien des ressources et donc des actions de la Fédération, un travail a déjà commencé pour anticiper et limiter les fluctuations de ces ressources : gestion pluriannuelle, contrôle renforcé et prévisions budgétaires affinées.

D'autres démarches vont être mises en place :

- **Diversification des ressources** par des actions (formation, labellisation, services autour sur numérique...);
- **Veille sur les appels à projets** et offre élargie de sensibilisation pour séduire les acteurs économiques de la **RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ;
- **Mutualisation de fonctions supports** au niveau fédéral et du réseau (gestion-comptabilité, ressources humaines, sites web...);
- **Poursuite de l'appui par IDEAS** pour l'amélioration continue (le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances, et d'évaluation) ;
- **Appui à la montée en compétences des administrateurs** fédéraux par la formation.

Conclusion

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France mettra tout en œuvre pour réaliser les objectifs énoncés dans ce projet fédéral 2021-2026. Elle place au cœur de son action **l'autonomie et l'inclusion, l'accessibilité universelle**, le droit à **une différence comprise et reconnue**, pour que chacune et chacun accède à une **citoyenneté pleine et entière**.

Si ce projet concerne en premier lieu les déficients visuels, il **s'adresse aussi à toute la société** ! L'ingénierie sociale, l'innovation, la prise de responsabilité des usagers, que l'on retrouve à la Fédération et dans son réseau, sont un formidable **laboratoire du vivre-ensemble à disposition de tous**, déficients visuels ou non!

Ce projet porte en lui **l'espérance d'une société solidaire, inclusive, respectueuse des individus, attentive aux différences et soucieuse du bien-être individuel et collectif**.